

titution d'inspiration turque, les droits des minorités ont été transformés en droits des communautés et les droits de la majorité en une association. La constitution imposait un vice-président cypriot turc en contrepartie d'un président cypriot grec, le vice-président ayant droit de veto direct relativement à la politique étrangère, à la défense et à la sécurité et un veto suspensif pour ce qui est de la politique fiscale. On accorda aux Cypriot turcs 30 p. cent des sièges à la Chambre des représentants et les lois financières et autres lois importantes devaient être approuvées par les voix des deux communautés. Chaque groupe ethnique avait sa propre chambre communale. La constitution stipulait que la même représentation pondérée pour la communauté turque devait s'appliquer au cabinet, à la Fonction publique et à la police, le facteur de pondération atteignant 40 p. cent pour ce qui est des Forces armées. La garantie ultime des droits des Cypriot turcs et de l'influence de la Turquie territoriale était exprimée par l'affirmation du droit d'intervention de la Turquie, de la Grèce ou de la Grande-Bretagne à l'effet de protéger contre toute menace le statu quo établi par les traités de 1960.

Menace d'intervention

A plusieurs occasions en 1963-1964, l'intervention turque a été à un cheveu près de se produire. A la fin de 1963, les dirigeants cypriot grecs s'étaient lassés du statut spécial de ce qui constituait pour eux une minorité favorisée à outrance. Le président Makarios a présenté aux dirigeants cypriot turcs treize modifications à la constitution, destinées à transformer Chypre d'un quasi-fédéralisme en un état unitaire. Les propositions auraient éliminé les privilèges spéciaux de la communauté cypriot turque; elles furent rejetées par le gouvernement de Turquie. C'est ce désaccord qui a déclenché l'explosion de violence en décembre 1963 qui a abouti à l'envoi de la Force des Nations Unies à Chypre en 1964.

L'hypothèse sous-jacente à l'envoi des troupes des Nations Unies à Chypre tenait à ce qu'il y aurait peut-être certaines escarmouches entre Cypriot turcs et Cypriot grecs, tandis que les deux parties étaient toujours désireuses d'éviter une guerre civile. Que leurs effectifs s'élèvent à 7,000 hommes comme en 1964, ou à 3,000 hommes comme au milieu de l'année 1974, les Forces des Nations Unies à Chypre n'ont à aucun moment reçu l'ordre de résister, ou n'étaient capables de résister, à une invasion de la part d'une puissance extérieure comme la Turquie. Lorsque la Turquie est presque intervenue à l'été de 1964, c'est la crainte de la résistance de la

Sixième flotte américaine, non des troupes des Nations Unies à Chypre, qui l'en ont empêchée. Le président Johnson a averti le chef du Parti populaire républicain, M. Inonu, que les États-Unis ne protégeraient pas la Turquie d'une contre-attaque hypothétique de l'URSS. La Turquie aurait-elle cherché à établir de nouveau une administration cypriot bicéphale ou aurait-elle découpé une grande enclave turque? Cette question ne s'est pas posée.

Il y eut plutôt pendant une décennie un gouvernement cypriot grec qui dominait la quasi-totalité de l'île, et une plus petite administration cypriot turque qui exerçait son pouvoir sur certaines des régions turques les plus densément peuplées. La chambre communale turque a été occasionnellement utilisée en remplacement d'un parlement cypriot turc, bien que la communauté était plutôt hiérarchique et que les décisions importantes étaient prises de toute façon à Ankara. La chambre communale grecque, que les Cypriot grecs estimaient depuis toujours superflue, a été mise de côté. Les Cypriot grecs ont continué d'utiliser la Chambre des représentants comme parlement national tandis que les Cypriot turcs s'en absentaient.

Une intervention turque est encore devenue une possibilité à la fin de 1967. Le régime grec des colonels nouvellement en place a permis au général Grivas, vieux chef de l'organisation des terroristes cypriot grecs de la fin des années 50, l'EOKA, de quitter sa retraite d'Athènes pour retourner à Chypre avec des troupes grecques assez considérables. A cause de leur inexpérience du domaine de la diplomatie, les colonels grecs ont été très surpris du refus ferme de la Turquie de discuter de l'*enosis*. A cette occasion, le président Johnson n'a pas énoncé ses menaces par écrit, mais a dépêché Cyrus Vance, négociateur distingué, à titre d'émissaire. La pression s'est exercée discrètement et avant tout contre les colonels, car le général Grivas a été retiré de Chypre sans invasion turque, et les colonels grecs n'ont subi qu'une perte de prestige.

Double intervention

Avant 1974, chaque fois que le gouvernement grec avait tenté d'orienter Chypre vers l'*enosis*, il avait permis à Grivas de retourner dans l'île. En 1974, cependant, Grivas n'était plus. Les tentatives antérieures d'amener le président Makarios vers l'*enosis* ont été remplacées par la brutalité d'un coup d'état militaire. Bien qu'il s'en tira indemne, on avait nettement eu l'intention d'assassiner le président Makarios. Nicos Sampson, nommé président après le coup, était un terroriste membre